

## AVIS D'ATTRIBUTION

PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC S'AGISSANT DU BIEN SUIVANT : ETANGS ET MARAIS DU SCAMANDRE

EN VUE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITE SUIVANTE : PECHE PROFESSIONNELLE

Identification de l'organisme qui autorise l'occupation	<b>Communauté de communes de Petite Camargue</b>
Objet de l'occupation	<b>L'exercice de l'activité de pêche professionnelle sur les étangs et marais du Scamandre</b>
Lieu d'exécution	Étangs et marais du Scamandre à <b>Vauvert (30)</b>
Procédure	<p>En application des articles L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, les personnes publiques sont compétentes pour mettre à disposition leur domaine public en vue d'une exploitation commerciale.</p> <p>La convention relève du régime administratif des occupations privatives du domaine public. Elle est régie par le code général de la propriété des personnes publiques.</p> <p>Du 27 mai 2024 au 17 juin 2024, la Communauté de communes de Petite Camargue a organisé une procédure de sélection en vue de l'attribution d'un bien relevant de son domaine public permettant l'exploitation commerciale dudit bien.</p> <p>Trois candidatures ont été réceptionnées. Conformément à l'article L. 2122-1-3, 3° du code général de la propriété des personnes publiques, l'attribution de la présente convention est conclue à l'amiable.</p>
Bénéficiaires	<p>Les conventions d'occupations temporaires du domaine public sont signées avec :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Thibault MEYNADIER Chemin de Saint-Gilles – Mas d'Angelin – 30600 VAUVERT</li><li>➤ Romain MEYNADIER Chemin de Saint-Gilles – Mas d'Angelin – 30600 VAUVERT</li><li>➤ Lyonel BENOIT Lotissement LE ROC DES POULETS II – 30600 VAUVERT</li></ul>

## AVIS D'ATTRIBUTION

PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC S'AGISSANT DU BIEN SUIVANT : ETANGS ET MARAIS DU SCAMANDRE

EN VUE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITE SUIVANTE : PECHE PROFESSIONNELLE

Durée de l'occupation	<p>La durée de l'occupation est de <b>TROIS ans</b> à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2024. La fixation de cette durée ne fait pas obstacle à ce que la Collectivité en prononce la résiliation dans les conditions prévues par la convention d'occupation du domaine public qui sera signée par les parties.</p> <p>L'autorisation n'a pas vocation à être prolongée ou renouvelée au-delà de cette période.</p>
Caractéristiques essentielles de l'emplacement / l'occupation	<p>La superficie des étangs et marais du Scamandre s'élève approximativement à 200 ha.</p> <p>Le nombre de pêcheurs ne pourra être supérieur à trois sur le bien considéré.</p> <p>Le cofermage est autorisé sous réserve de l'acceptation par la Communauté de communes de Petite Camargue.</p> <p>L'occupation est réservée aux habitants du territoire de la Communauté de communes de Petite Camargue.</p>
Type d'autorisation délivrée / Redevance	<p>L'autorisation prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels.</p> <p>Redevance annuelle : 312 € TTC payables d'avance à la Trésorerie Principale de Vauvert à réception d'un titre de recettes émis par la collectivité, en 2 règlements de 156 € chacun, devant respectivement intervenir les 1<sup>er</sup> Juillet et 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année d'occupation.</p> <p>L'occupant ne pourra prétendre à aucune indemnité ou diminution de prix pour aucun cas prévu ou imprévu.</p>
Renseignements d'ordre administratif	<p>Les conventions d'occupations temporaires du domaine public peuvent être consultées sur rendez-vous à l'adresse suivante :</p> <p>Communauté de communes de Petite Camargue 145 Av. de la Condamine 30600 Vauvert Service Affaires juridiques &amp; Commande publique Tél : 04.66.51.19.20 <a href="mailto:marchepublic@cc-petitecamargue.fr">marchepublic@cc-petitecamargue.fr</a></p>

AVIS D'ATTRIBUTION

PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC S'AGISSANT DU BIEN SUIVANT : ETANGS ET  
MARAIS DU SCAMANDRE

EN VUE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITE SUIVANTE : PECHE PROFESSIONNELLE

**Instance chargée des procédures de recours / Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NIMES**

16 avenue Feuchères  
30941 NÎMES cedex 09

E-Mail : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)

Tél. : 04.66.27.37.00

Fax : 04.66.36.27.86

URL : <http://www.ta-nimes.juradm.fr>